



FONDS ARTS GRAPHIQUES

PROCÈS-VERBAL DE RECOLEMENT

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections

HISTORIQUE DES COLLECTIONS BEAUX-ARTS

Les collections Arts Graphiques sont constituées d'un fonds ancien et d'acquisitions réalisées aux 20^e et 21^e siècles. Le fonds ancien correspond au fonds patrimonial de l'ancien musée des Beaux-arts de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

Le décret du 24 octobre 1792 de la Convention et de l'Assemblée Constituante affirme qu'il sera procédé, dans chaque département à l'inventaire et à la vente « *des ci-devant maisons royales, religieuses et des émigrés* » en spécifiant que les administrations départementales après en avoir dressé l'inventaire retiendraient et conserveraient « *tout ce qui pourrait dans l'avenir servir aux Arts, aux Sciences et à l'Enseignement* ».

En novembre 1792, Bernard d'Agesci est chargé de découvrir et faire l'inventaire des collections artistiques, des tableaux, sculptures, objets d'art et livres qui se trouvaient dans les abbayes, églises, chapelles des communautés, couvents et maisons d'émigrés du département des Deux-Sèvres. Comme le recommandait la Convention, les objets d'art après avoir été inventoriés devaient être conservés. Aussi Bernard d'Agesci a conçu le projet d'établir un musée au sein de l'Eglise du Couvent des Carmélites. Il propose également que le reste des logements de cette communauté soit affecté à la création d'une école de dessin afin que les arts servent à l'éducation des enfants.

Le Conseil exécutif qui avait reçu les sollicitations de Bernard d'Agesci n'obtient pas du ministre de l'Intérieur l'autorisation de s'approprier le couvent des Carmélites. Le projet n'est jamais réalisé.

Bernard d'Agesci dépose les tableaux au rez-de-chaussée de l'ancien collège de l'Oratoire.

Ce bâtiment est très dégradé et non propice à la conservation des œuvres.

En 1795, la commission des vivres s'approprie les bâtiments de l'Oratoire pour y placer provisoirement des subsistances ; une perte considérable de superficie en est ressentie pour les

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C31-03-2016-1-
DE
Date de télértransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016

œuvres. Ajoutons à cet inconvénient l'ordre adressé à Bernard d'Agesci dans les années 1800 de donner à certaines églises des ouvrages qu'il avait choisis lors de sa mission dans les églises qui avaient été supprimées ou vendues. Tout ce qui pouvait recevoir une destination religieuse ne reste pas en place au musée.

Le « cabinet » abritant le musée révolutionnaire ne se compose plus que d'une modeste collection de tableaux destinés à l'enseignement des élèves. Les objets collectés par Bernard d'Agesci ont été laissés à l'abandon. Face à ce constat, Bernard d'Agesci décide d'en disposer et de les transporter chez lui afin de procéder à leur restauration.

Le début de la création du musée des Beaux-Arts remonte au moment où la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts, fondée en 1836 à l'instigation du Préfet Léon Thiéssé, s'emploie à recueillir les épaves du dit musée révolutionnaire.

Dès sa fondation, la Société songe à former une galerie de tableaux à partir des débris du « musée révolutionnaire ».

Dès 1839, une Commission est chargée de rassembler les œuvres qui ont été dispersées dans les différents établissements de la ville et notamment de retrouver les tableaux disparus.

Ainsi de 1839 à 1843, les collections du musée installées dans les anciens locaux occupés par l'Oratoire s'enrichissent progressivement grâce aux achats et nombreux dons accordés à la Société. En 1843, Charles-Amédée Chabosseau lègue au musée une collection de tableaux (inventaire du 843.3.1 au 843.3.96) à la ville de Niort.

La municipalité fait construire en 1868 une grande galerie de deux étages dans un local dépendant du même couvent que les Oratoriens ont fait construire en 1784, rue du musée. Le premier étage était réservé aux collections d'Histoire Naturelle tandis que le second abritait les peintures.

Le conseil d'administration de la Société de Statistique convient de l'opportunité pour nommer, le 2 mars 1869, des conservateurs.

Le département des Beaux-Arts est attribué à Louis Germain, artiste peintre vivant à Niort.

En 1872, de nouveaux bâtiments sont construits augmentant la surface disponible pour l'exposition des œuvres d'art. Huit salles sont ouvertes dont trois sont consacrées aux œuvres d'art et les autres aux diverses collections.

Parmi les œuvres nouvelles venues accroître les collections figurent de nombreuses toiles par dépôt de l'Etat appelées « Don de l'Empereur ou don de l'Etat ».

L'afflux important d'œuvres pose à nouveau des problèmes d'organisation. *Le musée présentait un indescriptible entassement d'œuvres montant jusqu'au plafond. Le legs Chabosseau était relégué dans une petite salle mal éclairée où l'on distinguait à peine les tableaux qui y étaient suspendus* (J. Bily Brossard)

Vers 1882, des travaux sont envisagés pour offrir aux tableaux des conditions moins défavorables. Ceux-ci commencent en 1886 et portent sur des problématiques de conservation.

Lors d'une visite en 1887, les inspecteurs semblent avoir été satisfaits des résultats des travaux : *les tableaux sont bien éclairés et la température est unifiée.*

Le 23 avril 1892, la Société de Statistique est dissoute par le Préfet des Deux-Sèvres.

Une commission est chargée d'assurer la conservation des œuvres mais tout se passe *comme si la ville n'était pas propriétaire du mobilier et n'en était que la gardienne.*

Le 21 décembre 1904, nous notons la fondation de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres dans laquelle se trouvent les membres qui composaient déjà la Société de Statistique. Les collections semblent passer de mains en mains : la situation globale du musée reste toujours instable.

Nous apprenons par Louis Tider-Toutant en 1926 que « *le musée a subi récemment un remaniement complet. De nombreuses copies, plus ou moins bonnes qui encombraient la grande salle en ont été éliminées ainsi qu'un certain nombre de toiles sans aucune valeur. La mise en place de ce qui reste n'est pas achevée car les travaux intérieurs nécessités par la pose d'un tirant pour consolider la façade, ne sont pas terminés. Le musée de peinture occupe le palier du premier étage et le couloir qui conduit à la salle de la Société Philharmonique, le palier et les deux salles du second étage. Il contient plus de 200 tableaux, dont beaucoup ont une réelle valeur et dont quelques-uns sont des œuvres remarquables* ».

A la suite du décès du conservateur L. Tider-Toutant en 1939, une réforme du musée s'opère : de nouvelles dispositions sont introduites par les pouvoirs publics dans l'administration des musées de Province. **Le musée possède des toiles déposées par l'Etat**, la tutelle est la Direction des Musées de France et son conservateur doit être désigné par la Commission des Beaux-Arts de Paris.

La Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres abandonne tous les droits qu'elle faisait valoir sur les collections déposées dans les différents musées de la Ville de Niort par convention le 25 octobre 1943.

La municipalisation du musée ouvre de nouvelles perspectives. Dès 1945, des réaménagements portant sur les deux petites salles du 1^{er} et second étage, situées à droite de l'escalier sont entrepris. Le second est assigné à la Peinture. Elles sont inaugurées le 21 décembre 1946 par M. Thibout, conservateur du musée des Monuments Français au Palais Chaillot.

Les travaux se poursuivent jusque dans les années 1950. Ils permettent de présenter au public la suite des boiseries provenant de la Mothe-Saint-Héray ainsi que les peintures de la grande galerie. Cette dernière est divisée en quatre salons, chacun correspondant à un siècle. La salle qui s'ouvre à gauche, sur le palier du premier étage est devenue la salle des dessins, gravures, estampes et pastels. Elle est ouverte le 7 juin 1963 par M. Beche, maire de Niort.

A son arrivée en 1977, Christian Gendron trouve *un lieu inanimé dans lequel étaient exposées des collections qui, ayant une centaine d'années quant à leur passé muséologique, s'étaient dégradées. A ce la ajoutons le fait que le bâtiment qui abritait le musée était vétuste, trop petit et pas fonctionnel.* A la suite d'un rapport de la commission d'hygiène et de sécurité, le musée a été fermé en 1993.

À la veille du XXI^e siècle, les activités des musées repartent et d'importants travaux de remise en état du bâtiment sont réalisés. La présentation des collections est modernisée, le mobilier renouvelé. En 1995, profitant de l'ambition de la municipalité de doter la ville de Niort d'un équipement muséal d'envergure, le projet de déménagement des collections sur le site de l'ancien lycée Jean Macé, au 26 avenue de Limoges, est lancé.

Le Musée Bernard d'Agesci, inauguré en 2006, est l'héritier des anciens musées niortais dont le musée des Beaux-Arts de Niort. Il consacre, dans un édifice entièrement rénové, la diversité patrimoniale, regroupant collections de beaux-arts, d'arts décoratifs, d'histoire naturelle et de sciences. Le hall d'entrée, les ailes Ouest (palier et salle Objets d'art), Nord et sud du premier étage (galerie de peintures & Conservatoire de l'Education), Ouest au second étage (palier, salle Poisson et

salle des peintres régionalistes) sont consacrées à la présentation en exposition permanente des collections peinture et sculpture.

Depuis avril 2000, la gestion des collections est transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort, devenue Communauté d'Agglomération du Niortais au 1^{er} janvier 2014.

A ce jour, les registres d'inventaire des collections du fonds ancien n'ont pas pu être consultés (inexistants ou non localisés). De fait, le fonds patrimonial n'est que partiellement inventorié.

RÉCOLEMENT

- **Cadrage**

Corpus / datation

Les 1727 items d'Arts Graphiques récolés sont par essence constituées de différentes techniques et/ou typologies : aquarelle, dessin, eau-forte, gravure et estampe, pastel, lithographie, affiche, photographie, carte, plan, diplôme, revue (...) sur divers supports (papier ou carton)

Calendrier

Le récolement des collections Arts Graphiques s'est déroulé de janvier 2013 à décembre 2015.

Moyens humains

Le récolement des collections Arts Graphiques est réalisé par Laurence LAMY, directrice des musées communautaires, conservateur en chef du patrimoine au service des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Moyens matériels

Les documents existants concernant les collections Arts Graphiques sont des cahiers d'inventaire modernes, non règlementaires au sens de la loi sur les Musées de France, renseignant uniquement le numéro d'inventaire la dénomination et le mode d'acquisition, et des fiches dites d'inventaire manuscrites type minutes.

Cinq ouvrages de la Société de Statistique Sciences, Lettres et Arts ont accompagné les recherches :

- *Notice des peintures, sculptures et **dessins*** par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, 1858
- *Notice des peintures, sculptures et **dessins*** par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, 1865
- *Notice des peintures, sculptures et **dessins*** par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, par Louis Germain, Conservateur des Beaux-Arts, Niort, L. Clouzot Librairie-éditeur, 22 rue des Halles, 1874
- *Supplément au Catalogue des peintures, sculptures et **dessins***, musée de la Société de statistique Sciences, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres, par Th. Léaud, Niort au siège de la Société, rue Saint-Nicolas, 1891
- *Le Musée de Peinture de Niort* par L. Tider-Toutant, Conservateur du Musée des Beaux-Arts, Niort, Imprimerie Saint-Denis, 11 avenue Saint-Jean, 1926

Les opérations de récolement sont réalisées sur le logiciel AlienorWebPro.

Les données du récolement sont renseignées sur un tableur Excel.

Localisation

Les collections Arts Graphiques inscrivent aujourd'hui dans la totalité 1727 items : 12 sont en réserves Peintures, 4 sont en exposition permanente (3 dans la salle du diorama et une dans le Conservatoire de l'Education), 4 sont en cours de restauration, une œuvre dans la réserve cadres, une œuvre est en prêt à Montmartre, 961 sont en sous-sol de l'atelier de restauration en cours de classement, 262 sont en réserve Arts Graphiques. 482 ne sont pas localisées mais plusieurs caisses et cartons sis en sous-sol de l'atelier de restauration et d'une réserve externalisée dite Veillon ont été repérés.

Un thésaurus des emplacements dans chaque espace est préalablement défini : numérotation des réserves, des grilles, des travées, des niveaux, des meubles à plans et des tiroirs.

- **Méthode**

Ont été récolés les objets inscrits sur les cahiers d'inventaire modernes et disposant d'une fiche d'inventaire manuscrite. Cependant, 248 items non-inscrits à l'inventaire ont été récolés et feront l'objet d'un inventaire rétrospectif le cas échéant.

Le présent procès-verbal ne prend pas en compte les oeuvres Arts Graphiques de la collection J.C Ouvrard (26 items) qui ont déjà bénéficié d'un procès verbal présenté en conseil d'agglomération.

Un regroupement des données mentionnées sur le catalogue et certaines fiches papier existantes servent de support de travail.

Les dits cahiers d'inventaire actuels ne sont pas règlementaires : il s'agit de simples cahiers de format A4 où sont inscrites les œuvres de manière succincte, lacunaire (pas de 18 colonnes) et souvent erronée. Ces cahiers sont récents : ils ont été réalisés par une secrétaire, des stagiaires et un attaché de conservation.

En 2014 et 2015, des dossiers d'œuvres ont été constitués après un travail de recherches dans les archives municipales et celles du musée (environ 200 boîtes ont été dépouillées par le Conservateur).

Une confrontation entre les objets et la documentation existante est réalisée de manière systématique.

Pour chaque objet inventorié, il est noté dans un tableur :

- La présence du bien dans l'inventaire
- La conformité des données entre l'inventaire L. Germain, TH Léaud et l'objet
- La présence ou l'absence, et la localisation du marquage
- La présence d'une ancienne numérotation
- L'emplacement du bien
- L'état du bien
- Les dimensions
- Les inscriptions (nature, localisation et retranscription)
- Les opérations réalisées (dépoussiérage, reconditionnement,...)

Des bordereaux de récolement reprenant les informations du tableur sont saisis, édités, imprimés et signés par le conservateur chargé du récolement, responsable des collections.

- **Problématiques**

- Les inventaires Arts Graphiques sont caduques et désuets. Certaines œuvres entrées en collections par legs ou donation n'ont jamais été inscrites.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C31-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

D'autres ont un numéro d'inventaire sans aucune validation d'entrée en collection ni par une délibération d'un conseil (municipal ou agglomération) ni par une commission scientifique. Certaines n'ont pas les qualités pour intégrer un inventaire « musée de France ».

- Objets marqués absents des cahiers d'inventaire
 - Objets ayant deux numéros d'inventaire
Des numéros rétrospectifs ont été mis à partir des années 2000 sans un travail de recherche au préalable.
- **Résultats – Voir Annexe (numéro inventaire, titre, localisation)**

Les collections Arts Graphiques (support papier & carton) inscrivent aujourd'hui 1727 items recensés dont 482 items non vus.

Sur les 482 items non vus, certains étaient localisés dans l'ancien musée des Beaux-Arts mais n'ont aucun dossier d'œuvre, aucune mention d'inventaire.

Le procès verbal de récolement concerne 1701 Arts Graphiques (en retirant les 26 items déjà récolés : J.C Ouvrard).

1219 œuvres ont été vues et récolées.

Sur les 482 non vus : 248 ne font pas l'objet d'une inscription à l'inventaire mais ont été identifiés soit dans le fonds ancien soit dans l'histoire de la ville et des musées.

Les objets dont le statut de propriété est en cours de validation seront inventoriés au fur et à mesure de la régularisation de leur statut.

Numéros d'inventaire : il est à noter que les numéros référencés par Louis Germain et Th Léaud dans les catalogues de 1874 et 1891 ne sont pas maintenus comme numéros d'inventaire.

De nombreuses chemises, cartons et caisses sont sis dans une réserve externalisée dite Veillon puis en sous-sol de l'atelier de restauration / en vrac et en cours de classement.

L'absence de marquage des objets, les difficultés d'accès dans la réserve externalisée (Maison Veillon) et l'imprécision des documents consultés ne permettent pas d'identifier l'ensemble des éléments du fonds ancien.

Estimation des œuvres du fonds ancien non identifiées, à inventorier et à récoler : environ 3000 items

Il est à souligner que :

* dans la notice des peintures, sculptures et dessins par le Musée Départemental de Niort, Société de Statistique, sciences Lettres et Arts des Deux-Sèvres, par Louis Germain en 1874 sont mentionnées :

- 75 dessins, gravures et lithographies / Chalcographie du Louvre : aucune n'a été retrouvée en ce jour
- 30 œuvres diverses : 4 ont été retrouvés (n° 84, 85, 86 et 87)

Soit sur 105 œuvres de ce fonds ancien, seules 4 ont été retrouvées.

* dans le supplément au Catalogue des peintures, sculptures et dessins, musée de la Société de statistique Sciences, Lettres et Arts du Département des Deux-Sèvres, par Th. Léaud en 1891 sont mentionnées : 11 dessins et lithographies dont 5 ont été retrouvés.

Une campagne de régularisation d'inventaire et de marquage sera réalisée dans le cadre du post-récolement.

- **Etat de conservation**

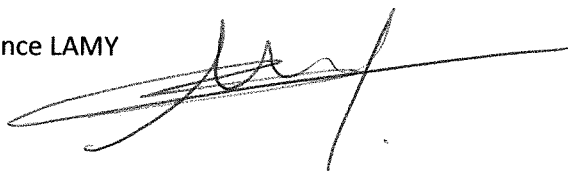
Les collections Arts Graphiques sont en relativement bon état. Seules 30% nécessitent une restauration. Le fond ancien inscrit des tâches d'humidité conséquentes, des piqûres, des déchirures, des pliures, des cassures, de traces de colle et/ou scotch... tous les symptômes d'une collection confrontée à l'humidité et aux problématiques de manipulation et de stockage. Les œuvres en réserves ont un taux d'empoussièrement conséquent. Quelques traces d'infestation : les œuvres ont été isolées et vont être traitées en urgence.

Les montages sont à réaliser où à revoir.

Une réserve Arts Graphiques a été aménagée au sous-sol du musée Bernard d'Agesci en 2015. Les transferts d'œuvres se font progressivement après un premier dépoussiérage.

Visa du Conservateur en chef,

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C31-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016